

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**TRANSFERT DE LA
COMPÉTENCE EN
MATIÈRE D'AUTORITÉ
ORGANISATRICE DE LA
MOBILITÉ (AOM) AU
PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS (PMGF) À
COMPTER DU 1ER
JUILLET 2025 -
APPROBATION DE LA
FICHE D'IMPACT ET
DES MODALITÉS DE
TRANSFERTS DE
PERSONNELS**

N° CC_2025_0091

Séance du : mercredi 18 juin 2025

Convocation du : 11 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Guillaume MATHÉLIER par Laurent GILET, Marie-Claire TEPPE-ROGUET par Yves CHEMINAL, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER, Sophie VILLARI par Nicolas LEBEAU-GUILLOT

Excusés :

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Julien BEAUCHOT

VU l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) portant sur les modalités de transfert des Personnels ;

VU les dispositions du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) relatives au Comité Social Territorial (CST) dans la Fonction Publique Territoriale (FPT), prévues par les articles L251-5 à 10, ainsi que L253-5 et L253-6, et à l'article L542-2 du CGFP, concernant la saisine du CST lors de suppressions de postes ;

VU le CGFP, et notamment ses articles L714-9 et L714-11 relatifs au maintien des avantages acquis collectivement ;

VU les délibérations du Conseil communautaire du N°CC_2024_050 du 15 mai 2024, approuvant les nouveaux statuts du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) et permettant notamment, le transfert de la Compétence dite "Autorité Organisatrice de la Mobilité" (AOM), ainsi que celle du 26 juin 2024, N°CC_2024_0078, portant transfert de la compétence relative à l'organisation de la mobilité au sens du Titre III du Livre II de 1ère partie du Code des Transports au PMGF ;

VU les statuts modifiés du PMGF, tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013

en date du 29 juillet 2024, portant transfert de la compétence Agglomération au PMGF à compter du 01^{er} juillet 2025 ;

VU la fiche d'impact ci-annexée, fixant les modalités du transfert de l'ensemble du Personnel de la Direction de la Mobilité (DM) d'Annemasse-Les Voirons Agglomération au PMGF, précisant le tableau du Personnel concerné, ainsi que les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, ainsi que sur la rémunération et les droits acquis de l'ensemble des agents transférés, qu'ils soient titulaires ou contractuels ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) d'Annemasse-Les Voirons Agglomération en date du 05 mai 2025, émis au sujet de la fiche d'impact présentée au titre des modalités de transfert des agents de la Direction des Mobilités (DM) au PMGF, dans le cadre du transfert de la compétence AOM à compter du 01^{er} juillet 2025 ;

VU l'avis favorable du CST du PMGF placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74) en date du 12 juin 2025, émis au sujet de la fiche d'impact présentée au titre des modalités de transfert des agents de la DM d'Annemasse-Les Voirons Agglomération au PMGF, dans le cadre du transfert de la compétence AOM à compter du 01^{er} juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT le transfert de la compétence AOM au PMGF à intervenir le 1^{er} juillet 2025 au vu des délibérations précitées et statuts modifiés en vigueur du PMGF ;

CONSIDÉRANT que ce transfert emporte en application de l'article L5211-4 du CGCT, le transfert automatique du Personnel affecté en totalité aux services chargés de la mise en œuvre de la compétence AOM et par conséquent, de l'ensemble du Personnel de la DM d'Annemasse-Les Voirons Agglomération au PMGF à compter du 01^{er} juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT que le transfert de l'intégralité du Personnel de la DM d'Annemasse-Les Voirons Agglomération au PMGF pour pouvoir exercer la compétence AOM à compter du 01^{er} juillet 2025, a été arrêté conjointement par Annemasse-Les Voirons Agglomération et le PMGF au vu de la fiche d'impact ci-annexée et approuvée par leur CST respectif ;

CONSIDÉRANT qu'Annemasse-Les Voirons Agglomération et le PMGF ont établis conjointement une fiche d'impact déterminant les modalités du transfert du Personnel de la DM, en précisant les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, ainsi que la rémunération de l'ensemble des agents transférés, qu'ils soient titulaires ou contractuels ;

CONSIDÉRANT que ledit transfert permet aux agents de conserver leur statut et les droits qui y sont associés, et emporte collectivement le maintien des avantages acquis, en ce qui concerne le déroulement de la carrière, l'organisation du travail, les conditions de travail, ainsi que l'aménagement du temps de travail, les droits à congés et notamment les droits en matière de rémunération et tout particulièrement de régime indemnitaire et de Protection Sociale Complémentaire (PSC) ;

CONSIDÉRANT que les agents concernés ont été régulièrement concertés et informés des modalités du transfert, au vu de la fiche d'impact ci-annexé dont ils ont eu communication et à laquelle ils ont été associés ;

CONSIDÉRANT qu'au vu de la compétence transférée, le tableau des postes concernés a été établie comme suit ;

CONSIDÉRANT que la décision de l'Assemblée délibérante sera suivi d'actes individuels de transfert pour chacun des agents concernés ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans le cadre du transfert de la compétence AOM au PMGF, à intervenir le 1^{er} juillet 2025, de supprimer en conséquence sur le budget principal, les 14 postes de la DM qui lui sont transférés et qu'il reprend pour lui permettre d'assurer ladite compétence ;

CONSIDÉRANT qu'il en résulte la nécessité de mettre à jour les tableaux des emplois du budget principal, pour tenir compte de ces 14 suppressions relatives à l'évolution des effectifs et au transfert de la compétence AOM au PMGF à compter du 01^{er} juillet 2025 ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour :43

Contre :1

DECIDE :

D'APPROUVER dans le cadre du transfert de la compétence AOM, celui de l'intégralité du Personnel de la DM d'Annemasse-Les Voirons Agglomération au PMGF qui le reprend, à compter du 01^{er} juillet 2025, et conformément aux modalités précisées par la fiche d'impact ci annexée ;

D'APPROUVER la fiche d'impact telle que présentée ;

D'AUTORISER le transfert d'Annemasse-Les Voirons Agglomération au PMGF, des 14 emplois de la DM concernés à compter du 01^{er} juillet 2025, et ci-après précisés :

Postes transférés								
Annemasse-Les Voirons Agglomération	Agents non titulaires			Agents titulaires			Postes vacants	Total
	A	B	C	A	B	C	A	
	7	1	1	1	2	0	2	14

DE PRÉCISER que ledit transfert de l'ensemble du Personnel de la DM d'Annemasse-Les Voirons Agglomération, emporte reprise par le PMGF, et par conséquent la suppression desdits postes au tableau des emplois d'Annemasse-Les Voirons Agglomération et leur création au PMGF ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 19/06/2025
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 24/06/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Fiche d'impact

Créé sous la forme d'une association en 2004, puis d'un syndicat mixte en 2010, et enfin en pôle métropolitain en 2017, le Pôle Métropolitain Genevois Français est une structure de coopération qui vise à coordonner et impulser l'action des politiques publiques des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Depuis 2013 et le premier InterSCoT du Genevois français, les collectivités du Pôle métropolitain construisent une vision commune de l'aménagement du territoire et agissent ensemble, avec les partenaires genevois et vaudois, pour des coopérations transfrontalières renforcées. Ceci a notamment abouti au fait que 4 EPCI (PGA, TVI, la CCG et AA) ont transféré leur compétence SCoT au PMGF en octobre 2024.

Dès 2014, la perspective à long terme d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique à l'échelle des 8 intercommunalités est posée. La coopération en matière de mobilité s'engage avec la réalisation d'un schéma des mobilités (2017) puis la prise de compétence covoiturage-autopartage-plan employeurs (2018) à l'échelle du Pôle Métropolitain.

Depuis le début du mandat (2020), la réflexion sur le transfert de la compétence AOM des EPCI membres au Pôle Métropolitain s'est accélérée. En 2021, une charte de mobilité a été construite par les élus et fixait une vision commune dans la perspective d'une AOM unique à l'échelle du genevois français. L'AOM composée de la CC du Genevois et d'Annemasse Agglo est le fruit de ce travail et une AOM unique demeure l'objectif de moyen-long terme pour l'organisation des mobilités sur le territoire.

Par une délibération en date du 27 mai 2024, la Communauté de communes du Genevois entend transférer aux Pôle métropolitain l'exercice de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Par une délibération en date du 26 juin 2024, Annemasse Agglomération entend transférer au Pôle métropolitain l'exercice de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Par une délibération en date du 04 octobre 2024, le Pôle métropolitain accepte le transfert de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de Annemasse Agglomération et de la Communauté de Commune du Genevois (CC du Genevois).

Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2025, la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de Annemasse Agglomération et de le Communauté de communes du Genevois sera transférée au Pôle métropolitain.

Ce transfert de compétence a été prononcé par un arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2024, et sera effectif à compter du 1^{er} juillet 2025.

Conformément à la procédure prévue au titre de l'article L. 5211-4-1 du CGCT, le transfert de compétence en matière d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de Annemasse Agglomération et de la CC Genevois entraîne les transferts des fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré.

Cette évolution concerne donc 14 postes d'Annemasse Agglomération et 7 postes de la Communauté de Communes du Genevois qui ont vocation à être transférés au Pôle Métropolitain Genevois Français.

Dans la mesure où des postes sont transférés, la présente fiche d'impact décrit les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis des agents par rapport à leur dernière situation statutaire au sein de leur collectivité d'origine.

1. EFFECTIFS TRANSFÉRÉS

Le transfert de la compétence en matière d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au Pôle Métropolitain Genevois Français au 1^{er} juillet 2025 entraîne le transfert des postes et des agents qui exercent leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré.

Ce transfert concerne donc tous les agents qui étaient en fonction à Annemasse Agglomération et le CC Genevois sur ces postes et qui ont vocation à être repris par le Pôle Métropolitain du Genevois Français.

Postes transférés								
Annemasse-Les Voirons Agglomération	Agents non titulaires			Agents titulaires			Postes vacants	Total
	A	B	C	A	B	C	A	
	7	1	1	1	2	0	2	14

La liste détaillée des effectifs en activité (12 agents) rejoignant le Pôle figure en annexe I.

2. EFFETS DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE SUR L'ORGANISATION ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS

2.1. RESIDENCE ADMINISTRATIVE ET LIEU DE TRAVAIL :

La résidence administrative des agents transférés au Pôle Métropolitain Genevois Français est fixée au siège de l'établissement, à savoir 15 Avenue Émile Zola, 74100 Annemasse.

La Direction d'affectation est la Direction mobilité du Pôle Métropolitain située au 1^{er} et 3^{ème} étage.

2.2. TEMPS DE TRAVAIL

Les agents transférés adoptent le régime de temps de travail du Pôle Métropolitain Genevois Français.

Il est important de noter que le Pôle Métropolitain révisé en ce moment son dispositif d'organisation du temps de travail afin de l'élargir et de prendre en compte le plus largement possible les situations des agents transférés.

Un dispositif de maintien des cycles existants est proposé avec alignements sur les congés et la journée de solidarité.

Modalités	Annemasse Agglomération	Pôle Métropolitain Genevois Français
Temps de travail annuel	<p><i>Protocole du temps de travail adopté par délibération en date du 25 février 2020)</i></p> <p>Durée annuelle du temps de travail pour un agent à temps complet : 1607 h</p> <p>La journée de solidarité est réalisée selon la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7h supplémentaire non rémunérées à définir chaque année pour les services à 35h - Pour les agents soumis à ARTT, le calcul du temps de travail étant basé sur 1607 et incluant la journée de solidarité, aucun jour n'est débité de leurs droits au titre de cette journée 	<p><i>Délibération – Approbation du règlement relatif au temps de travail des agents du pôle métropolitain (2017)</i></p> <p>Durée annuelle du temps de travail pour un agent à temps complet : 1607 h</p> <p>La journée de solidarité est réalisée pour tous les agents par le travail le lundi de Pentecôte.</p> <p>-</p>
Cycles de travail et organisation hebdomadaire du temps de travail	<p>Plusieurs cycles de travail existants au sein de la collectivité. 1 seul applicable à la Direction Mobilité : 36H30.</p> <p>L'organisation du temps de travail est définie sur 4,5 jours. Dans ce cadre, la durée moyenne de travail est 8h07 par jour, 4h02 sur la demi-journée.</p> <p>Dans le cadre de l'organisation du temps de travail, l'agent bénéficie de 0,5 jour d'ATLI (Absences temps libre = jour non travaillé dans le cadre de son horaire habituel hebdomadaire = demi- journée le vendredi ou le mercredi à l'échelle du service).</p>	<p>Un cycle hebdomadaire Unique de 40 heures hebdomadaires</p> <p>8 heures par jour</p> <p>5 jours travaillés / semaine</p> <p><i>Projet de délibération en cours d'élaboration permettant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - De maintenir les cycles de agents transférés – avec les RTT correspondants - D'autoriser le lancement d'une expérimentation sur la semaine en 4 jours travaillés (36h30 en 4 jours / 1 jour max de télétravail par semaine et 3 jours en présentiel)

	<p>Expérimentation semaine en 4 jours : 1 seul agent de la Direction a souhaité s'inscrire dans l'expérimentation de la semaine à 4 jours, expérimentation qui est en cours jusqu'au 31 août 2025 (cf. avis CST du 10 juin 2024),</p>	
Volume des congés	<p>Congés annuels : volume de congés équivalent à 5 fois les obligations hebdomadaires de service soit 22,5 jours. Report autorisé jusqu'au 31 mars de l'année N+1 Jours de fractionnement éventuels</p> <p>ARTT 6,5 jours accordés par année civile aux agents. Pas de report autorisé au-delà du 31 décembre N.</p>	<p>Congés annuels : volume de congés équivalent à 5 fois les obligations hebdomadaires de service soit 25 jours.</p> <p><u>Report exceptionnel</u> autorisé jusqu'en avril N+1</p> <p>Jours de fractionnement éventuels</p> <p>ARTT : 27 jours accordés par année civile pour les agents positionnés sur le cycle de travail à 40h. Pas de report autorisé au-delà du 31 décembre N.</p>
Heures supplémentaires	<p>Principe : récupération Exception : indemnisation</p> <p>Récupération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Heures de journée & semaine : 1h = 1h en récupération - Si travail de samedi : majoration de 25% des heures à récupérer ; - Si travail dimanche et jour férié : majoration de 2/3 du temps ; - Si travail de nuit : doublement des heures à récupérer. 	<p>Récupération ou indemnisation avec majoration éventuelle</p> <p>Récupération par principe sans majoration (1 heure réalisée en semaine = 1h en récupération)</p>
Modèle horaire journalier	<p><i>Accord spécifique de service pour les agents situés à l'Hôtel d'Agglô en date du 25 février 2020</i></p> <p>Horaires variables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plages fixes : 9h à 11h30 + 14h à 16h - Plages variables : 7h00 à 9h + 16h à 19h30 (expérimentation d'une plage étendue depuis le 1^{er} septembre 2024) - Pause méridienne d'une durée minimum de 45 minutes 	<p>Horaires variables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matin : arrivée entre 7h45 à 9h ; départ entre 11h30 à 13h - Après-midi : arrivée 13h à 14h ; départ 16h30 à 20h <p>Plage horaires fixe : 9h-11h30 et 14h-16h</p> <p><i>Projet de délibération en cours d'élaboration permettant d'élargir les plages variables (maintien des plages fixes du Pôle) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Matin : arrivée entre 7h à 9h ; départ entre 11h30 à 13h</i> - <i>Après-midi : arrivée 13h à 14h ; départ 16h à 20h</i>
Suivi & décompte des heures	<p>Personnel de toute catégorie et filière soumis au badgeage (badgeuse physique ou via PC) Système de crédit-débit d'heures pouvant être reporté sur la période suivante de plus ou moins 4h pour catégorie B et C</p>	<p>Suivi et gestion du temps de travail effectif : suivi individuel des heures pour les agents de catégorie B et C</p> <p>Système de crédit-débit d'heures pouvant être reporté sur la période suivante de plus ou moins 4h</p>
Compte épargne temps	<p><i>Règlement sur le CET en date du 25/02/2020</i></p> <p>Alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Congés annuels - Jours de fractionnement - ARTT - jours travaillés sur ATLI (en cas de solde positif au 31/12/N) <p>Plafond 15j/an max</p>	<p><i>Délibération – Mise en place du compte épargne temps (2017)</i></p> <p>Alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Congés annuels - Jours de fractionnement - ARTT

	<p>Utilisation : La collectivité a souscrit au droit d'option (utilisation sous forme de congés et/ou indemnisation des jours et/ou monétisation pour les agents pour les fonctionnaires)</p>	<p>Utilisation : La collectivité a souscrit au droit d'option (utilisation sous forme de congés et/ou indemnisation des jours et/ou monétisation pour les agents pour les fonctionnaires)</p>
Télétravail	<p><i>Charte du télétravail adoptée par délibération en date du 29 novembre 2022</i></p> <p>Eligibilité : agent fonctionnaires et stagiaires, contractuels de droit public en fonction de la nature de l'activité 3j de présentiel obligatoire</p> <p>Nombre de jours de télétravail régulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 jours hebdomadaire : 2 jours maximum de télétravail par semaine • 4,5 jours hebdomadaire : 1,5 jours maximum de télétravail par semaine • 4 jours hebdomadaires : 1 jour maximum de télétravail par semaine • 3,5 jours hebdomadaires : 0,5 jour maximum de télétravail par semaine • Agent à 3 jours ou moins hebdomadaire : pas de télétravail possible <p>Maintien des droits et obligations, notamment prise en charge abonnements transport et octroi titres restaurant en jours télétravaillés</p>	<p><i>Charte du télétravail (2020), et délibération – Evolution de la charte de télétravail du pôle métropolitain (2020)</i></p> <p>Eligibilité : agent fonctionnaires et stagiaires, contractuels de droit public en fonction de la nature de l'activité</p> <p>Nombre de jours de télétravail régulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agent à 100% à 90% : 2 jours maximum par semaine • Agent à 80% : 1,5 jours maximum par semaine • Agent à moins de 80% : pas de TT Agent ayant une dérogation (santé, situation exceptionnelle) : 3 jours maximum par semaine <p>Octroi des titres restaurant en jours télétravaillés.</p>
Autres	Direction non concernée par les astreintes	<p>Pas d'astreintes actuellement.</p> <p>Une réflexion future à l'échelle du Pôle permettra de questionner l'opportunité de la mise en place d'éventuelles astreintes</p>

2.2. MISSIONS EXERCEES :

Au sein du Pôle Métropolitain, la Direction des Mobilités sera une direction à part entière placée sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Pôle Métropolitain. Elle aura aussi la charge des services de mobilité des EPCI membres du Pôle n'ayant pas transférés leur compétence (covoiturage, autopartage...).

L'organisation de la direction se fonde sur le principe de la « chaîne de valeur », de l'amont à l'aval de l'élaboration de la politique de mobilité pour assurer une approche multimodale et couvrante. Chacun des services est dirigé par un.e chef.fe de service supervisé.e.s par un.e Directeur.ice des Mobilités.

1. Service Etudes et Stratégie : Le service a la charge de la partie « amont » de la politique de mobilité avec la planification règlementaire (PDM) et les contributions attendues (SCOT, Grand Genève...), le pilotage et la réalisation d'études opérationnelles et stratégiques (dont SERM), l'observation et l'analyse des usages de mobilité.
 - **Planification**
 - Finalisation du PDM d'Annemasse Agglo
 - Elaboration du PDM de l'AOM
 - Contribution au volet mobilité du SCOT
 - Contribution au volet mobilité du Grand Genève

- Contribution aux documents d'urbanisme
- **Réalisation des études tout mode**
- Pilotage des études confiées à des prestataires / bureaux d'étude (passation des marchés, suivi des consultations, élaboration des cahiers des charges)
- Réalisation d'études, d'enquêtes, de sondages, de tournées terrain et traitement analytique
- Pilotage du programme petites douanes
- Bilan de GES
- Pilotage et/ou réalisation des études opérationnelles
- Evaluation de la politique publique
- **Coordination des projets vélos**
- Coordination des projets (viaRhôna, voie verte, aménagements cyclables, itinéraires de liaison, VLS) à tous les niveaux (planning, budget, choix stratégiques, reporting, acquisitions foncières)
- Pilotage des études techniques (passation des marchés, consultation, suivi, coordination des partenaires) et stratégiques
- Organisation et animation des comités de pilotage des projets
- Apports techniques pour le montage de dossiers de subventions (cf politiques partenariales)
- Suivi des procédures règlementaires relatives à l'opération
- **Observation de la Mobilité**
- Cartographie (SIG)
- Analyse de données
- Exploitation de la statistique territoriale
- Prospective territoriale, observation transfrontalière
- **Partenariats stratégiques, veille et innovation**
- Suivi et animation du projet SERM sur le territoire
- Lobbying et représentation dans les instances extérieures
- Veille stratégique sur les grands enjeux de la mobilité au niveau local, national, voire européen (notamment évolutions règlementaires)
- Réflexion ZFE
- Marchandises et logistique urbaine : pilotage du projet Interlud +
- Pilotage des études partenariales

2. Service Infrastructure et Patrimoine : Le service a la charge de la gestion et de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de mobilité (en particulier des travaux liés au tram) et du matériel roulant en lien étroit avec les services voirie des EPCI

- **Mise en œuvre et suivi du projet tramway de Saint-Julien**
- Suivi en mode projet (reporting, calendrier, informations)
- Suivi des procédures règlementaires relatives à l'opération
- Gestion financière, administrative, coordination technique
- Pilotage des études techniques
- Coordination des partenaires (bureaux d'étude, prestataires) et de l'exécution des travaux
- Consultations et passation des marchés
- Animation des instances de suivi
- Contact élus, riverains et techniciens de la commune
- Définir et mettre en œuvre la stratégie de communication
- **Mise en œuvre et suivi des infrastructures de transport en commun (bus et tramway)**
- Suivi technique des infrastructures du réseau de bus et tramway (équipements, carrefours à feux, arrêts bus, adaptation voirie, mise aux normes des arrêts) dont TCSP de Bonne et phase 2 et 3 du tramway d'Annemasse
- Suivi des procédures règlementaires relatives à l'opération

- Pilotage des projets visant à améliorer les installations et équipements techniques du réseau
 - Pilotage des études techniques
 - Coordination avec les équipements existants
 - Interface avec les exploitants et les organismes publics chargés de la sécurité
 - **Achat, maintenance et gestion du patrimoine** (matériel roulant et dépôt)
 - Suivi et gestion du patrimoine bâti de l'AOM (surveillance, travaux, rénovation)
 - Suivi et gestion du matériel roulant
 - Maintien en condition opérationnelle du système billettique
 - Planification, gestion, et réalisation des petits travaux et investissements
 - Pilotage de la stratégie de transition énergétique (matériel & bâti), électrification
 - Relation aux maitres d'œuvre (passation des marchés de travaux, réception des travaux)
 - **Achat, maintenance et gestion des P+R**
 - Conception, réalisation, suivi et gestion du patrimoine des P+R
 - Maintien en condition opérationnelle du système billettique
 - Planification, gestion, et réalisation des petits travaux et investissements
 - Pilotage de la stratégie de transition énergétique et électrification sur les P+R
 - Relation aux maitres d'œuvre (passation des marchés de travaux, réception des travaux)
 - **Entretien des réseaux physiques et mise en accessibilité « Tram et bus »**
 - Entretien des réseaux (stations, arrêts, poteaux)
 - Maintien en condition opérationnelle des bornes d'achat de billets
 - Elaboration du schéma d'accessibilité
 - Relai du délégataire, du médecin conseil, des usagers, des associations, des responsables d'établissement de santé, de suivi de l'évolution des services
 - Piloter les travaux de mise en accessibilité / aux normes en lien avec le service infrastructure qui en assure le suivi opérationnel
 - Suivi de service de transport à la demande
 - **Médiation chantiers** (aujourd'hui mutualisée ville d'Annemasse)
 - Informations, prises de contacts, présence aux permanences
 - Prévention et gestion des conflits
 - Participation aux réunions et visite de chantiers
 - **Suivi administratif et financier des activités du service**
 - Suivi administratif : courriers (papier et logiciel métier), réunions et commissions (comité des partenaires, commission de contrôle des comptes et Comités de PILotage)
 - Aide à la préparation et rédaction de comptes-rendus, suivis des contrats de concession de marchés, conventions financières et de Co-Maitrise d'Ouvrage (Co-Moa)
 - Gestion et suivi des conventions de Co-Moa
 - Gestion et suivi des appels de fonds de mandataire pour les conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
 - Suivi financier quotidien : saisie des bons de commande, contrôle et paiement des factures, suivi du volet financier des marchés
 - Suivi des budgets en lien avec les chargés de mission / chef de projet
 - Elaboration et suivi de dossiers de demande de subvention et gestion des remontées de dépenses
 - Archivage
 - Contacts partenaires, prestataires, professionnels
 - Participation administrative et logistique aux événements
3. Service Solutions et Services de Mobilité : Le service a la charge de la définition, du déploiement des services de mobilité déployés par l'AOM (autopartage, covoiturage, VLS...) et l'exploitation des réseaux de transport.
- **Transports en commun**
 - Définition, élaboration, et évaluation de la politique TC de l'AOM

- Recherche d'optimisation et de développement de l'offre
- Suivi d'exploitation des lignes
- Gestion de la sécurité
- Développement de la multimodalité
- Stratégies de vente
- Mise en cohérence de la politique tarifaire
- Suivi de la fraude
- Performance
- Définition et suivi du plan marketing des délégataires
- Représentation GLCT
- Relation aux usagers TC
- **Suivi administratif et financier des DSP et des marchés**
- Mise en place des travaux de suivi et d'indicateurs de performance
- Suivi des rapports trimestriels et annuels des délégataires
- Suivi des recettes et de la fréquentation
- Suivi des évolutions contractuelles, rédactions d'avenants
- Suivi financier
- **Mobilités actives et partagées**
- Elaboration de la politique de l'AOM
- Suivi de la feuille de route politique cyclable, covoiturage
- Mise en œuvre d'actions et animation d'atelier pour le développement des modes doux
- Développement et déploiement des nouveaux services à la mobilité
- Suivi administratif et financier des marchés de services à la mobilité
- Agrémentation des pôles multimodaux
- Pilotage des opérateurs
- Mise en cohérence de la politique tarifaire
- Participation et contribution aux ateliers réseaux (vélo&territoires)
- Relation aux usagers mobilité active
- **Conseil à la mobilité**
- Pilotage de la SPL
- Relations usagers (transversale)
- **Systemes d'informations et numérique**
- Pilotage de l'information voyageur
- Mise en place et suivi du système billettique
- Outils numériques
- **Suivi et gestion des lignes scolaires**
- Suivi des lignes scolaires
- Proposition d'améliorations
- Recueil des dossiers d'inscription, instruction, accompagnement des parents
- Relations aux établissements scolaires et aux partenaires
- Adapter l'offre aux besoins à chaque rentrée, intégrer les nouvelles dessertes et horaires
- **Suivi administratif et financier des activités du service**
- Suivi administratif : courriers (papier et logiciel métier), réunions et commissions (comité des partenaires, commission de contrôle des comptes)
- Aide à la préparation et rédaction de comptes-rendus, suivis des contrats de concession de marchés
- Suivi financier quotidien : contrôle et paiement des factures, suivi du volet financier des marchés

- Suivi du budget transport en lien avec les chargés de mission / chef de projet
- Elaboration et suivi de dossiers de demande de subvention
- Archivage
- Contacts partenaires, prestataires, professionnels
- Participation administrative et logistique aux évènements

Le tableau en annexe II fait état des principales évolutions de contenu des postes.

2.3. ORGANISATION HIERARCHIQUE

Les agents transférés sont placés sous l'autorité hiérarchique du Président du Pôle Métropolitain Genevois Français.

Ces agents sont rattachés hiérarchiquement au Directeur et chef de service qui définit et organise les missions et activités.

L'évaluation annuelle est assurée par le supérieur direct de l'agent.

2.4. DEROULEMENT DE CARRIERE :

Lignes directrices de gestion	Annemasse Agglomération	Pôle Métropolitain Genevois Français
Avancement de grade / promotion interne	Ratio d'avancement de grade de 100%, pour tous les grades. <i>Dernière révision des lignes directrices de gestion approuvées en avril 2024</i>	Ratio d'avancement de grade de 100%, pour tous les grades. <i>Délibération – taux de promotion d'avancement de grade du 22 juin 2023</i>

3. EFFETS DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES DROITS ACQUIS POUR LES AGENTS TRANSFÉRÉS

Les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que les avantages collectivement acquis suivant les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Le montant du régime indemnitaire s'apprécie tous éléments confondus qu'ils soient liés au grade de l'agent, aux fonctions occupées, aux sujétions ou aux résultats tels que constatés au (date) et comparé aux montants servis à l'EPCI.

Ainsi, chaque agent se verra appliquer le dispositif du Pôle Métropolitain Genevois Français, en ce qu'il concerne à la fois le régime indemnitaire et les autres éléments de politiques RH.

3.1. REGIME INDEMNITAIRE

Catégorie	Annemasse Agglomération	Pôle Métropolitain Genevois Français
	<p><i>délibération BC-2025-0049 du 1er avril 2025</i> Application du RIFSEEP</p> <p>→ Seuls les agents arrivés avant le 1^{er} janvier 2008 = bénéficie d'une prime de 13^{ème} mois (délibération n°97.202 28 octobre 1997)</p>	<p><i>Application du RIFSEEP (délibération en date du 13 décembre 2024)</i></p> <p>Pas de droit collectivement acquis au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984</p>
RIFSEEP IFSE	<p>IFSE mensuelle <i>délibération BC-2025-0049 du 1er avril 2025</i></p> <p>Déterminée selon le groupe de fonction (10 groupes) Et 3 montants distincts par groupe de fonction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant plancher (palier 1) - Montant intermédiaire (palier 2) - Montant plafond (palier 3) <p>IFSE Annuelle : Agents arrivés après le 1^{er} janvier 2008 = versement d'une prime annuelle d'IFSE en novembre, correspondant à un mois de TBI au prorata du temps de présence défini dans la</p>	<p>IFSE mensuelle</p> <p>Déterminée selon le groupe de fonction d'appartenance (8 groupes) :</p> <p>Groupes correspondants et montant (plancher / plafond annuels) :</p> <p>G7 (direction) : 14 000€ / 28 000€ G6 (responsable de service) : 12 000€ / 24 000€ G5 (pilotage et animation de projet et de mission) : 10 500€ / 21 000€ G4 (encadrement de proximité) : 9 000€ / 18 000€ G3 (gestion et instruction) : 7 500€ / 15 000€ G2 (fonctions opérationnelles) : 6 000€ / 12 000€</p> <p>Proratisation en fonction du temps de travail</p>
RIFSEEP CIA	<p><i>Délibération BC_2024_0135</i> CIA annuel dont le montant maximum est défini pour tous les groupes de fonction à 600€ / an</p>	<p>CIA annuel dont le montant maximum est défini pour tous les groupes de fonction à 600€ / an</p>
Evolution du RI en cas d'absence	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien en cas de congés maternités, d'adoption, de paternité, et d'accueil de l'enfant ; ou en cas d'indisponibilités physiques ; • Le RI suit le traitement en cas de Maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique • Maintien partiel CLM et GM selon nouvelles règlementation, • Le CLD ne donne pas droit au maintien. <p><i>Source : délibération BC_2024_0134 + délibération BC-2025-0049 du 1er avril 2025</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de congé annuel, congé pour invalidité temporaire imputable au service (accident du travail ou maladie professionnelle), congé maternité, congé de paternité et d'accueil de l'enfant, congé d'adoption et décharge de service pour mandat syndical, l'IFSE est intégralement maintenue. • En cas de congé de maladie ordinaire (CMO), l'IFSE suit le sort du traitement. • En cas de congé parental, congé de longue maladie (CLM), congé de longue durée (CLD), congé de grave maladie (CGM) ou congé longue maladie fractionné (CLMF). suspension de fonction, grève, l'IFSE est suspendue. • En cas de temps partiel thérapeutique, le montant d'IFSE est fixé au prorata de la quotité de travail effectif de l'agent, sauf s'il fait suite à un congé pour invalidité temporaire imputable au service, à un congé de longue maladie, de longue durée (maintien à 100%) ou fractionné.

NBI	Pas de NBI dans l'équipe actuelle	Direction et chef de service (nouvel organigramme)
-----	-----------------------------------	--

3.2. AUTRES AVANTAGES

Le Pôle Métropolitain a pour projet de refondre son dispositif de protection sociale complémentaire : dans l'attente, les agents transférés bénéficieront du maintien à titre individuel des participations liées aux contrats actuels labellisés.

Typologie	Annemasse Agglomération	Pôle Métropolitain Genevois Français
Participation au risque prévoyance	<p>Bénéficiaires : tous agents d'Annemasse Agglomération</p> <p>Participation à hauteur de 25 €/ mois pour les contrats labellisés</p> <p>Maintien de l'ancienne participation de 50€ pour les agents qui en bénéficiaient avant le 31/12/2024</p> <p><i>Délibération BC-2024-0130 du 3 décembre 2024</i></p>	<p>Participation prévoyance « garantie salaire »</p> <p>Participation de 50% soit en moyenne environ 19€/mois par agent.</p> <p><i>Délibération – Prévoyance mutuelle santé et garantie de salaires des agents de l'arc syndicat mixte (2016)</i></p>
Participation au risque santé	<p>Bénéficiaires : tous agents d'Annemasse Agglomération</p> <p>Montant mensuel de 50€ depuis le 1^{er} janvier 2019 pour les contrats labellisés</p> <p><i>Délibération BC-2024-0130 du 3 décembre 2024</i></p>	<p>Participation à la complémentaire santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si < 2 000€, alors 30€/mois • Si de 2 001€ à 2 499€, alors 25€/mois • Si de 2 500€ à 2 999€, alors 20€/mois • Si de 3 000€ à 3 500€ et +, alors 15€/mois <p><i>Source : Délibération – Prévoyance mutuelle santé et garantie de salaires des agents de l'arc syndicat mixte (2016)</i></p>
Action sociale	<p>Amicale du personnel</p> <p>CNAS</p>	Adhésion CNAS
Titres restaurant	<p>Bénéficiaires : tous les agents</p> <p>Valeur faciale : 6€</p> <p>Prise en charge : 50%</p> <p>Quantité : 1 TR par jour travaillé comprenant le repas (TR digitalisés)</p> <p><i>Délibération – Mise à jour du règlement d'attribution des titres restaurant des agents d'Annemasse Agglomération (2017)</i></p> <p><i>Délibération – Règlement d'attribution des titres restaurants (2020)</i></p>	<p>Bénéficiaires : Tous les agents du pôle métropolitain dont la journée de travail comprend un temps de déjeuner.</p> <p>Valeur faciale : 6€</p> <p>Prise en charge : 50% (3€)</p> <p>- Titres-restaurant forfaitaire, sur la base du temps de travail annualisé (incluant la déduction des congés annuels de l'agent).</p> <p>Retrait des TR : pour les agents en arrêt maladie, accident de travail, congé de maternité avec une absence supérieure à 5 jours consécutifs, ou pour absence irrégulière.</p> <p><i>Délibération - Mise en place des titres restaurants destinés au personnel du pôle métropolitain du genevois français (2017)</i></p>

Autres	<p>Véhicule de fonction et véhicule de service pour les directeurs et responsables de service.</p> <p><i>Délibération – attribution des véhicules de fonctions et des véhicules de service avec remisage à domicile (2024)</i></p>	<p>Un véhicule de fonction + vélo électrique + carte individuelle pour accès abonnement auto partage</p>
--------	--	--

Annexe I : Liste détaillée des postes concernés

	Postes	Statut	Filière	Cat. hiérarchique	Cadre d'emploi	Grade	Condition d'emploi
1	Coordinatrice GRU / Com tram et piétonnisation	Contrat de projet	Administratif	A	Attaché territorial	/	Temps complet
2	Médiateur de proximité	Contrat de projet	Administratif	A	Attaché territorial	/	Temps complet
3	Chargé(e) de projet / mission gestion technique du réseau	Titulaire	Technique	A	Ingénieur territorial	Ingénieur Principal	Temps partiel
4	Assistant administratif au médiateur	Contrat de projet	Administratif	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
5	Assistant d'opérations	Contractuel	Administratif	B	Rédacteur territorial	/	Temps complet
6	Chef de projet Plan Mobilité	Contractuel CDI	Technique	A	Ingénieur territorial	/	Temps complet
7	Assistant d'opérations	Titulaire	Administratif	B	Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
8	Chargé de mission exploitation réseau transports urbains, modes actifs, service à la mobilité	Contractuel CDI	Technique	A	Ingénieur territorial	/	Temps partiel
9	Chargé d'opérations infrastructures	Contractuel	Technique	A	Ingénieur territorial	/	Temps complet
10	Directeur des mobilités	<i>Poste vacant</i>	Technique	A	Ingénieur territorial	/	Temps complet
11	Chargé de suivi administratif et financier : contrats de concession	Titulaire	Administratif	B	Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Temps partiel
12	Responsable de service transports et déplacements	<i>poste vacant</i>	Technique	A	Ingénieur territorial	/	Temps complet
13	Chef de projet tramway et infrastructures	Contrat de projet	Technique	A	Ingénieur territorial	Ingénieur	Temps complet
14	Responsable de service infrastructures	Contractuel	Technique	A	Ingénieur territorial	Ingénieur	Temps complet

Annexe II : tableau d'évolution des missions principales (version provisoire)

Le tableau fait apparaître les missions actuelles par poste ainsi que les principales missions futures dans la nouvelle Direction des Mobilités.

Postes	Annemasse Agglomération Missions principales actuelles	Pôle Métropolitain Genevois Français Missions principales futures
Direction		
Directeur du service mobilité	<p>Manager la direction composée de 2 services et environ 12 personnes – garantir la transversalité entre les services, animer le projet de direction</p> <p>Assurer la coordination et la gestion du transfert de la compétence mobilité d'Annemasse Agglo vers la nouvelle AOM du Pôle Métropolitain.</p> <p>En lien avec les chefs de service, proposer la stratégie de la collectivité dans les domaines de compétence de la direction, conseiller les élus lors des arbitrages techniques ou financiers.</p> <p>Garantir la bonne tenue des objectifs de la collectivité en termes de réalisation des infrastructures structurantes : extension du tramway, Transport en commun en site propre, P+R, voie verte etc...</p> <p>Garantir le bon respect des procédures internes et du respect de la réglementation</p> <p>Représenter la direction au sein du CODIR – garantir la transversalité et la bonne coopération entre la direction et les autres directions</p> <p>Représenter la collectivité lors des instances techniques du projet.</p> <p>Assurer la fonction de directeur de du projet du tram.</p>	<p>Poste vacant au moment du transfert. Recrutement externe effectué, arrivée 1^{er} juillet.</p> <p>_En lien avec le Directeur du PMGF, son/sa DGA et les autres Directeurs du Pôle, mettre en œuvre la feuille de route du PMGF ; préparer et assurer l'exécution des décisions</p> <p>_Manager la direction composée de 3 services et environ 25 personnes – garantir la transversalité entre les services, animer le projet de direction</p> <p>_Elaborer en coordination avec le responsable administration et finance du Pôle le budget de l'AOM et des missions mobilités du Pôle, en assurer le suivi avec indicateurs</p> <p>_Assurer la finalisation du transfert de la compétence AOM des deux EPCI vers le PMGF et la parfaite continuité des services (sur le territoire de l'AOM et pour les EPCI non-membres sur les compétences historiques du PMGF en matière de mobilité)</p> <p>_En lien avec les chef.fes de service, proposer la stratégie de l'AOM et la stratégie mobilité du PMGF dans les domaines de compétence de la direction, conseiller les élus lors des arbitrages politiques, techniques ou financiers.</p> <p>_Garantir la bonne tenue des objectifs de l'AOM en termes de réalisation des infrastructures structurantes : extension des lignes de tramway, Transport en commun en site propre, P+R, etc...et d'exploitation des services de mobilité</p> <p>_Garantir le bon respect des procédures internes et du respect de la réglementation</p>

		<p>_ Représenter la direction lors des instances techniques et politiques internes et externes (EPCI, Grand Genève, Région, Etat...)</p> <p>_ Garantir la transversalité et la bonne coopération entre les autres directions du PMGF, et vis-à-vis des EPCI (notamment de leurs services voirie)</p>
Assistant de direction : assistant d'opérations	<p>Assurer la gestion budgétaire et administrative des deux services et le suivi administratif et financier des projets portés par le service Grands Projets.</p> <p>Assurer la préparation administrative et financière des dossiers de demande de subvention et le suivi des dispositifs de financement dans lesquels AA émarge pour le compte de la DPTE et de la D2SC (Fonds Européens en lien avec la politique de la ville)</p> <p>Participer à la coordination technique des politiques partenariales.</p> <p>Contribuer à la vie des services.</p>	<p>Continuité des missions</p> <p>Adaptations possibles</p>
Assistant administratif : assistant d'opération		<p>Continuité des missions</p> <p>Adaptations possibles</p>
Service Etudes et Stratégies		
<p>Chef de projet Plan de Mobilité</p>	<p>- Planification / Programme prospectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Pilotage du PDM avec pour objectif d'arrêter le PDM avant fin 2025 · Évaluation environnementale du PDM · Planification Grand Genève (VTT 2050) et PPBE 4ème échéance <p>Observatoire des mobilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Suivi des comptages routiers et des enquêtes OD aux frontières · Mise en place de PA5 pour les mesures de mobilité <p>Accompagnement expert mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Études de mobilité et de stationnement ZAC Etoile · Avis sur mobilité PLU/SCOT externes <p>· Lien entre urbanisme et transports collectifs, plan de circulation Ambilly</p> <p>Conception / Études initiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Raccordement A40 nœud d'Etrembière · Étude circulation transfrontalière secteur Ambilly-Thonex · Carrefour à feux douane Verrier <p>Marchandise :</p>	<p>Recrutement en tant que chef de service Etudes et Stratégie</p> <p>_ Planification générale de la mobilité multimodale par la définition de stratégie et plan d'actions favorisant le report modal et la décarbonation de la mobilité, l'étude d'opportunité de projets et initialisation des demandes de subventions, en lien avec les territoires voisins, et le Canton de Genève et le Canton de Vaud, dans le cadre notamment des instances du Grand Genève.</p> <p>_ Finalisation de l'élaboration du Plan de Mobilité 2025-2035 d'Annemasse Agglo. Finalisation de l'élaboration et suivi du Schéma Directeur Cyclable et de l'écosystème vélo associé d'Annemasse Agglo.</p> <p>_ Elaboration du Plan de Mobilité de l'AOM (Annemasse Agglo et CCG)</p> <p>_ Étude et accompagnement du déploiement de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) à Annemasse Agglo.</p> <p>_ Études prospectives et opérationnelles tout modes</p> <p>_ Veille et innovation</p>

	<ul style="list-style-type: none"> · Études sur la marchandise dans le Grand Genève et AURA ZFE · InterLUD+ 	<p>_Observation et analyse des évolutions des pratiques et usages de la mobilité dans le cadre de l'AOM (Annemasse agglo et CCG) et en lien avec les Observatoires aux différentes échelles</p> <p>_Inter-AOM : Coordination stratégique des AOM du Pôle Métropolitain et conduite des réflexions associées</p> <p>_Inter-AOM : Contribution au volet mobilité du SCoT du genevois français et à l'interSCoT</p> <p>_Inter-AOM : animation du SERM franco-suisse sur le périmètre du Genevois français</p> <p>_Inter-AOM et EPCI: Conduite de la feuille de route mobilité du Grand Genève : participation à la conception, priorisation, organisation</p> <p>_Inter-AOM et EPCI : Animation, coordination du Groupe de Travail Transfrontalier (GTT) Mobilité du Grand Genève et sa feuille de route mobilité 2050, coordination des partenaires, suivi des mesures du Projet d'Agglomération du Grand Genève, animation et suivi des protocoles Petites Douanes et Mobilité pendulaire ;</p>
Service Infrastructures et Patrimoine		
Coordinatrice GRU / Com tram et piétonnisation		Continuité des missions
Chargé(e) de projet / mission gestion technique du réseau	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer le suivi technique (entretien, renouvellement) des équipements du réseau de transports urbains et tramway (billettique, SAEIV, équipements BHNS et tramway, carrefours à feux, investissement matériel roulant) -Piloter les projets visant à améliorer les installations et équipements techniques du réseau -Piloter la transition énergétique et l'extension du parc de bus Piloter les projets d'extension, création et adaptation du dépôt de bus -Assurer l'interface avec les exploitants et les organismes publics chargés de la sécurité (STRMG) -Apporter conseil et expertise technique pour permettre le développement et l'amélioration de l'efficacité du réseau bus et assurer la coordination avec les équipements existants 	Continuité des missions Adaptations possibles
Responsable de service	-Management des agents du service	Continuité des missions Adaptations possibles

	<p>Piloter, pour le compte de la collectivité, les opérations de construction d'infrastructures de transport assurées par le service infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> - De piloter l'opération sous tous les aspects administratifs, financiers et techniques tout en coordonnant les partenaires et intervenants concernés - D'animer les instances de suivi de l'opération et garantir la bonne association des directions et services communaux et intercommunaux impliquées dans l'opération - D'identifier l'organisation à mettre en place, les moyens et les ressources nécessaires à la bonne réalisation du projet - D'établir et de suivre en mode projet l'ensemble des outils de pilotage - D'identifier l'ensemble des tâches et procédures à mettre en œuvre et s'assurer du bon avancement de chacune - D'être l'interlocuteur principal des élus, riverains et techniciens des communes 	
Chargé d'opérations		Continuité des missions Adaptations possibles
Médiateur de proximité		Continuité des missions Adaptations possibles
Chargé de projet / mission : chargé d'opérations infrastructure	<p>Assurer le pilotage de la maîtrise d'ouvrage de projets d'infrastructures de transport sur le territoire d'Annemasse Agglomération : Transport en site propre entre la gare d'Annemasse et Bonne (opération environ 21 M€), aménagements sur le réseau de bus afin d'améliorer ses performances, terminus, gare routière, P+R etc...</p> <p>Garantir la bonne prise en compte des problématiques Bus et transports dans les projets portés par les autres directions et partenaires.</p>	Continuité des missions Adaptations possibles
Chargé de projet / missions mobilités	<p>_Piloter, pour le compte de la collectivité, les opérations d'études et de construction de l'extension du tramway (1,3 km) _Piloter l'opération sous tous les aspects administratifs, financiers et techniques tout en coordonnant les partenaires et intervenants concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'animer les instances de suivi de l'opération et garantir la bonne association des directions et services communaux et intercommunaux impliquées dans l'opération - Gérer les interfaces avec les opérations publiques et privées à proximité - Assurer l'interface technique avec le médiateur de proximité avec possibilité de compléter son action en tant que de besoin. 	Continuité des missions Adaptations possibles

	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'interface technique avec l'équipe en charge de la communication - D'identifier l'organisation à mettre en place, les moyens et les ressources nécessaires à la bonne réalisation du projet - D'établir et de suivre en mode projet l'ensemble des outils de pilotage (planning, suivi financier, reporting d'activité, outils de diffusion des informations) - D'identifier l'ensemble des tâches et procédures à mettre en œuvre et s'assurer du bon avancement de chacune - D'être l'interlocuteur principal des élus, riverains, techniciens des communes et services de l'Etat 	
Service Solutions et Services de Mobilité		
Responsable de service transports et déplacements		Départ de l'agent avant le transfert
Chargé de suivi administratif et financier : contrats de concession	<p style="text-align: center;">Le service transport et déplacements est en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des transports urbains et scolaires dans le cadre d'une concession de service public -de l'exploitation du tramway dans le cadre d'une concession de service public -de la coordination avec la Région pour les transports interurbains et ferroviaires <ul style="list-style-type: none"> · Suivi de la fraude 	Continuité des missions Adaptations possibles
Chargé de projet / mission	<p style="text-align: center;">Exploitation réseau TAC</p> <ul style="list-style-type: none"> · Suivi de la réalisation de l'offre de transport -le développement et la mise en œuvre de services à la mobilité (autopartage, covoiturage, vélostation, stationnement vélos, etc.) - la sensibilisation, l'animation, la promotion et l'information, de l'offre de mobilité globale du territoire -de missions et d'études ayant trait à la connaissance, planification et la programmation sur la mobilité, la mise en place d'actions et de services sur la base d'études ou d'expertise <ul style="list-style-type: none"> · Recherche d'optimisation et développement de l'offre · Suivi du graphichage et des mises à jour de l'offre · Suivi des lignes scolaires (niveau supervision) Services à la mobilité & accessibilité <ul style="list-style-type: none"> · Développement et déploiement de nouveaux services à la mobilité · Agrémentation des pôles multimodaux <ul style="list-style-type: none"> · Mise en conformité handicapé Com' et valorisation réseau TAC 	Evolutions attendues

	<ul style="list-style-type: none">· Définition et suivi du plan marketing annuel du délégataire· Suivi d'action de valorisation de l'offre de mobilité & stratégie des ventes<ul style="list-style-type: none">Pilotage et management· Mise en place et suivi de partenariats avec la région et les autres AOM<ul style="list-style-type: none">Observatoire des mobilités<ul style="list-style-type: none">· Observatoire des déplacements TIM / TP<ul style="list-style-type: none">· Sondages et enquêtes réseau TAC<ul style="list-style-type: none">· Tournées terrainStratégie cyclable· Suivi de la feuille de route politique cyclable· Animations et développement d'actions en faveur des modes actifs<ul style="list-style-type: none">Participer aux ateliers de préparation d'accueil de Vélo & Territoires<ul style="list-style-type: none">· VLD & VLS	
--	--	--